Formation initiale au Certiphyto
Opérateur
Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Opérateur** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

Objectifs

• Expliquer la règlementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
• Comprendre les risques liés aux produits
• Connaitre un certain nombre de techniques alternatives, et établir des stratégies les utilisant, dans l'optique de réduire l'utilisation des produits

Contenu

Séquence 1 : Règlementation et environnement

- Règlementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître et mettre en oeuvre les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

Séquence 2 : Santé et sécurité

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et appliquer des stratégies limitant l'exposition
- Identifier les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits
-

Séquence 3 : Techniques alternatives

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Citer des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

Durée :

2 jours soit 14 heures

Tarif :

Nous consulter

Pour qui ?

Toute personne qui achète, applique des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel

Evaluation :

Test informatique validant : **20 questions**, **12 bonnes réponses** minimum pour avoir son Certiphyto

Taux de réussite :

98%*

Années 2020-2022

**En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée*

Prérequis :

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

Méthodes mobilisées

• Exposé sur tableau et diaporama
• Echanges
• Exercices pratiques
• Vidéos
• Jeux pédagogiques

Débouchés

• Agent du service de gestion des espaces verts dans les collectivités territoriales
• Ouvrier agricole, viticole etc.

Modalités et délais d'accès

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :
• Par mail : formation@fredon-grandest.fr
• Par téléphone : 03.26.77.36.64
• Via le site moncompteformation.fr

Accessibilité

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)
Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

MON COMPTE FORMATION

Cette offre de formation est elligible au CPF.
Plus de renseignements sur :
moncompteformation.gouv.fr

Nos clients en parlent

Dorothée G. - Février 2023

« *J'ai aimé la disponibilité de la formatrice.* »

Date de création : 06/04/21
Date de mise à jour : 02/05/2023
Version n°3

Formation initiale au Certiphyto
Opérateur
Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Opérateur** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

Objectifs

• Expliquer la règlementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
• Comprendre les risques liés aux produits
• Connaitre un certain nombre de techniques alternatives, et établir des stratégies les utilisant, dans l'optique de réduire l'utilisation des produits

Contenu

Séquence 1 : Règlementation et environnement

- Règlementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître et mettre en oeuvre les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

Séquence 2 : Santé et sécurité

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et appliquer des stratégies limitant l'exposition
- Identifier les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits
-

Séquence 3 : Techniques alternatives

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Citer des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

Durée :

1 jours soit 7 heures

Tarif :

Nous consulter

Pour qui ?

Toute personne qui applique des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel

Evaluation :

Evaluation des acquis tout au long de la formation

Formation validée par le présentiel uniquement
0% d'abandon

Années 2020-2022

Prérequis :

Avoir un Certiphyto Opérateur, AOCT ou OEA en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois.

Savoir lire le français.

Méthodes mobilisées

• Exposé sur tableau et diaporama
• Echanges
• Exercices pratiques
• Vidéos
• Jeux pédagogiques

Débouchés

• Agent du service de gestion des espaces verts dans les collectivités territoriales
• Ouvrier agricole, viticole etc.

Modalités et délais d'accès

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :
• Par mail : formation@fredon-grandest.fr
• Par téléphone : 03.26.77.36.64
• Via le site moncompteformation.fr

Accessibilité

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)
Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

MON COMPTE FORMATION

Cette offre de formation est elligible au CPF.
Plus de renseignements sur :
moncompteformation.gouv.fr

Nos clients en parlent

Dougles T. - Novembre 2022

« *J'ai apprécié la pédagogie et le dynamisme de la formatrice.* »

Date de création : 06/04/21
Date de mise à jour : 02/05/2023
Version n°3